

*Date de dépôt : 11 octobre 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Sarah Klopmann : Le canton de Genève a-t-il soutenu la mise en place d'une saisie statistique des crimes haineux transphobes et homophobes en Suisse ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 septembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En novembre dernier, le Conseil fédéral répondait à la question 16.1051 posée par une conseillère nationale sur la saisie statistique des crimes haineux. Dans sa réponse, le Conseil fédéral indique que, dans le cadre d'une évaluation de la statistique policière de la criminalité (SPC) pour les cinq dernières années de sa mise en œuvre, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a envisagé d'introduire dans la SPC le recensement statistique des crimes haineux perpétrés contre les homosexuel-le-s et les personnes trans\*.*

*Le projet d'évaluation de la SPC a été soumis pour avis aux cantons entre mars et mai 2016. Aucune communication n'a été faite au sujet de la position du canton de Genève.*

*Puis le projet a été discrètement enterré.*

*Certains cantons en défaveur du projet parlent de la pseudo-subjectivité du concept, de la difficulté d'identification du sujet et de l'importance des coûts de mise en œuvre estimés. Ces arguments semblent n'être que des prétextes. Ajouter lors de la prise d'une plainte un élément factuel n'est ni compliqué ni cher. Introduire ensuite le « crime de haine » dans les statistiques non plus. Le renoncement à des statistiques fédérales officielles sur l'homophobie et la transphobie démontre à quel point les autorités se désintéressent du problème.*

*Cela est d'autant plus choquant que nous savons que les crimes homophobes et transphobes augmentent dans beaucoup de régions d'Europe. De telles statistiques ont démontré que, en Allemagne, le nombre de ces crimes est 30% plus élevé au premier semestre 2017 qu'au premier semestre 2016. SOS homophobie, en France, a constaté une augmentation de 20% des insultes et des violences LGBT-phobes en 2016. En Suisse, les organisations LGBT ont mis en place la LGBT+ Helpline en novembre dernier, qui vient en aide aux victimes et permet de récolter des données sur la base de signalements volontaires. Les premiers résultats seront publiés prochainement. Mais plusieurs faits divers démontrent déjà qu'un grand nombre d'agressions homophobes ont lieu à Genève.*

*Vu ce qui précède, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- 1. **Quelle a été la position défendue par le canton concernant la proposition de l'OFS d'introduire le recensement des crimes haineux dans la SPC ?***
- 2. **Quand le canton a-t-il répondu à cette consultation fédérale ?***
- 3. **Quelle a ensuite été la position du canton face à la solution proposée par l'OFS après consultation des cantons ?***
- 4. **Quand le canton a-t-il transmis cet avis ?***
- 5. **Quelle est maintenant la position du Conseil d'Etat face au renoncement de la Confédération à introduire le recensement des crimes haineux dans la SPC ?***
- 6. **Le département serait-il prêt à recenser les crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans ses statistiques de criminalité ?***
- 7. **Si oui, a-t-il informé l'OFS de cette volonté et du délai dans lequel cela serait effectif ?***
- 8. **Quelle a été la réponse de l'OFS ?***
- 9. **Le département serait-il prêt à recenser l'ensemble des motifs des crimes haineux dans ses statistiques (donc également les différentes sortes de racisme et/ou intolérances religieuses, le sexisme, etc.) ?***

*D'avance, merci pour les réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Précédant la question 16.1051 de la conseillère nationale Rosmarie Quadranti du 22 septembre 2016 – question centrale de la présente question écrite urgente –, le Conseil fédéral répondait à l'interpellation 15.3403 du 5 mai 2015 du groupe PBD au Conseil national, sur le même sujet, et considérait en effet qu'il serait pertinent de recenser et de publier les statistiques relatives aux crimes haineux<sup>1</sup>, et ce par le biais de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Dans le cadre de l'évaluation de la statistique policière de la criminalité (SPC) qu'il était prévu de lancer avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), le Conseil fédéral était prêt à examiner dans quelle mesure la saisie des crimes haineux perpétrés contre des homosexuels et des transsexuels pourrait être institutionnalisée et rendue obligatoire.

Les cantons étant les fournisseurs des données en la matière, l'OFS s'est tout naturellement tourné vers ceux-ci afin de les questionner sur l'opportunité et la faisabilité d'introduire dans la SPC le mobile « crime haineux », pour les crimes plus précisément perpétrés contre les homosexuels et les transsexuels.

La plupart des cantons, dont Genève qui s'est exprimé en mai 2017, ont répondu défavorablement à cette proposition, bien que louable, et ce notamment pour les raisons suivantes :

- la saisie du mobile de haine demanderait un travail disproportionné par rapport aux enseignements escomptés selon la méthode proposée par l'OFS. En effet, cette méthode permettait uniquement de pointer une affaire relevant de crimes haineux et d'en faire l'inventaire, ce qui aurait généré automatiquement quantité de questions sur son contenu : qui étaient les victimes pour motifs religieux, pour motifs d'orientation sexuelle ou encore pour motifs politiques. Cette option aurait nécessité un traitement manuel, en retournant aux dossiers de police pour en extraire les éléments;
- il n'est pas possible de garantir une qualité suffisante de saisie, eu égard à la subjectivité d'appréciation, aux infractions non élucidées, etc.;
- en comparaison avec d'autres types de crimes, le nombre de crimes haineux est faible; l'indice statistique ne serait de ce fait pas utilisable pour lui-même et relèverait davantage de l'inventaire.

---

<sup>1</sup> Le Conseil fédéral a répondu à cette question le 19 août 2015.

Il convient également de préciser que dans le cadre des échanges avec l'OFS, le canton, respectivement la police cantonale, proposait, au-delà des fortes réserves susmentionnées et de l'opposition qui en découlait, que, s'il était néanmoins décidé de procéder à un tel relevé, la saisie devrait concerner uniquement les infractions de violences graves au sens du code pénal, et le nombre de codes réduit, pour ne comporter que :

- la religion;
- la nationalité;
- l'orientation sexuelle;
- le handicap;
- autres motifs;
- sans motif haineux ou motif inconnu.

S'appuyant sur les résultats de la consultation des cantons, résultats entièrement partagés par la CCDJP, l'OFS a finalement informé les cantons, par lettre du 22 juin 2017, de sa décision de renoncer à ajouter le mobile « crime haineux » au nombre des variables saisies dans la SPC, qui reste ainsi inchangée.

En outre, la SPC étant nationale et le système d'information partagé entre plusieurs cantons, en particulier les tables de codes, une participation du seul canton de Genève ne serait pas envisageable.

Sur le plan cantonal, notre Conseil a pris position contre les violences homophobes et transphobes, notamment dans son rapport au Grand Conseil, du 4 décembre 2013, relatif à la motion M 2092 « Homophobie : la lutte contre les discriminations doit s'institutionnaliser ! », dans lequel il souligne que la quantification est une étape cruciale pour mesurer les avancées dans l'idée d'une continuation et d'une cohérence du dispositif de lutte contre l'homophobie.

En conclusion, le Conseil d'Etat reconnaît que l'objet même de la présente question écrite urgente, à savoir la perpétration de « crimes haineux » selon la description qui en est faite dans les interpellations au niveau national, au-delà de ses aspects statistiques, pourrait faire l'objet d'une prochaine analyse au niveau cantonal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP